



RBC Placements en Direct Inc.

Don de titres à une œuvre de bienfaisance

Numéro de compte RBC Placements en Direct® : _____

Nom du titulaire du compte _____

Je, soussigné(e), _____, aimerais faire don des titres suivants.
Nom du titulaire du compte

Qté/parts/ valeur nominale *	Description des titres faisant l'objet du don
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

*La quantité inscrite doit refléter le nombre exact de titres (de parts dans le cas de fonds communs de placement). Si cette demande est remplie en utilisant des montants en dollars, RBC Placement en Direct ne sera pas en mesure de la traiter.

Remettre les titres à l'œuvre de bienfaisance ci-dessous :

Nom de l'œuvre de bienfaisance : _____

À l'attention de : _____
Nom et numéro de téléphone de la personne-ressource

Maison de courtage gérant le compte de l'oeuvre de bienfaisance : _____

Numéro du compte de courtage de l'oeuvre de bienfaisance : _____

Adresse de la maison de courtage : _____

Code IDUC du courtier recevant les titres (si connu) : _____

Code DTC du courtier recevant les titres (si connu) : _____

Par la présente, je demande qu'on effectue le transfert des éléments d'actif susmentionnés à l'oeuvre de bienfaisance susmentionnée. RBC Placements en Direct accepte de lever les frais de transfert sortant dans le cas des dons de titres à une oeuvre de bienfaisance

Signature du titulaire du compte

Date (JJ/MM/AAAA)

En raison des fluctuations du marché, la valeur des titres ayant fait l'objet du don peut changer avant la réception des titres ou dès leur réception. Les clients doivent donc informer l'oeuvre de bienfaisance de leur intention de lui donner des titres de leur compte de courtage pour que celle-ci demande à son propre courtier d'accepter les titres sans délai.

RBC Placements en Direct Inc. et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. ®/MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2016. Tous droits réservés.